

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 JUIN 2020

**PROCÈS-VERBAL**, d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue à huis clos le 9 juin 2020, à 17 h à la salle du conseil de Saint-Augustin-de-Desmaures, 200, route de Fossambault et en vidéoconférence.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire  
M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1, en vidéoconférence  
M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2, en vidéoconférence  
M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3, en vidéoconférence  
M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4, en vidéoconférence  
M<sup>me</sup> Annie Godbout, conseillère, district numéro 5, en vidéoconférence  
M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6, en vidéoconférence

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présentes :

M<sup>e</sup> Caroline Tremblay, directrice générale  
M<sup>e</sup> Marie-Josée Couture, greffière

---

### PROCÈS-VERBAL

---

---

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 17 h 00, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

---

#### AVIS DE CONVOCATION

Rapport verbal de la greffière voulant que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire ait été signifié à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux.

---

2020-230

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire  
APPUYÉ PAR : Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6  
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour comme soumis.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

#### PROPOSITIONS

---

2020-231

#### CONSEIL — SANCTION DISCIPLINAIRE À L'ENDROIT D'UN EMPLOYÉ

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire  
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2  
ET RÉSOLU :

D'imposer une mesure disciplinaire à l'employé portant le matricule 24, soit une suspension sans solde de deux (2) jours à des dates à être déterminées par la direction du service auquel cet employé est rattaché.

Ont voté pour : MM. Jean Simard, Yannick LeBrasseur  
Jonathan Palmaerts, Sylvain Juneau

Ont voté contre : Mme Annie Godbout,  
MM. Marcel Desroches, Raynald Brulotte

Adoptée à la majorité, le président vote

---

**2020-232**

**LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE — APPROBATION DE L'ADDENDA AU PROTOCOLE 2017-074 CAMP ÉCOLE KÉNO INC.**

CONSIDÉRANT la situation actuelle entourant la pandémie de la Covid-19;

CONSIDÉRANT QUE cette situation entraîne notamment des coûts supplémentaires pour le Programme Vacances été 2020;

CONSIDÉRANT QUE ces coûts supplémentaires sont estimés à 154 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

D'approuver l'addenda #1 joint au présent sommaire relatif au protocole d'entente 2017-074 avec le Camp École Kéno inc., en prévision de la tenue des camps de jour pour l'été 2020;

D'abroger la résolution 2020-117 du 17 mars 2020;

D'autoriser le paiement des sommes facturées à l'annexe A de l'addenda #1 joint au sommaire décisionnel pour un montant estimé à 430 918 \$ taxes incluses, à Camp École Kéno inc. pour le Programme vacances été, pour l'année 2020;

QUE la Ville s'engage à payer les montants dus seulement si les activités ont lieu;

DE puiser les fonds requis sur le poste budgétaire 02-715-10-459;

D'autoriser un virement budgétaire de 154 333 \$ du poste 02-120-10-995 au poste 02-715-10-459;

D'autoriser le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à signer pour et au nom de la Ville l'addenda #1 du protocole d'entente 2017-074.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

---

**2020-233**

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT N° 2020-625 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2019-610 SUR LES TAUX DE TAXES, COMPENSATIONS ET DIVERS TARIFS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2020**

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil le *Règlement n° 2020-625 modifiant le Règlement n° 2019-610 sur les taux de taxes, compensations et divers tarifs pour l'année financière 2020.*

Le maire présente et dépose le projet de règlement.

---

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

---

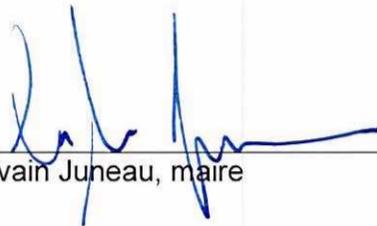
PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

---

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 17 h 16.

---



Sylvain Juneau, maire

---



Marie-Josée Couture, greffière